

**Les épreuves proposées respectent la réglementation des courses Hors-Stade**

## **Le règlement du TRAIL**

### **Article 1 – Organisation**

Une course pédestre en nature nommée « **Tous au TAF 4** » est organisée le **Dimanche 16 Avril 2023 à 10h à Berdoues** par le Foyer Socio-Éducatif du lycée Alain-Fournier de Mirande. Il s'agit d'une course d'environ 11 kms et 370 m de dénivelé positif.

### **Article 2 – Le parcours**

Le parcours se fera principalement sur la commune de Berdoues. Une petite partie se situe sur la commune de Belloc Saint-Clamens.

### **Article 3 – Inscriptions**

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. **Tarif adulte : 12 €**      **Tarif mineur : 8 €**

**Aucune pré-inscription. L'inscription ne sera possible que le jour de la course.**

Cette épreuve est ouverte aux licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et aux non licenciés.

- **Pour les licenciés, la remise du dossard se fera sur présentation de la licence en cours de validité.**
- **Pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course, est obligatoire.**
- La compétition est autorisée aux majeurs et mineurs (**à partir de la catégorie cadettes/cadets – 2007**). Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Voir document type en annexe

**Le retrait des dossards se fera le jour de la course à partir de 9H à la salle des fêtes de Berdoues.**

### **Article 4 – Déroulement de la course**

**Le départ de la course sera donné à 10H devant la salle des fêtes de Berdoues.** Le départ et l'arrivée sont au même endroit.

**Le dossard devra être porté en évidence sur la poitrine. Le coureur qui ne respecte pas cette règle sera disqualifié.**

**RAVITAILLEMENT** : 1 ravitaillement (eau, sodas, fruits secs) est prévu sur le parcours + 1 ravitaillement à l'arrivée. **Prévoir son propre gobelet réutilisable.**

### **Article 6 – Douches**

**Les organisateurs proposent aux concurrents un accès aux douches du stade de foot à l'entrée de la commune de Mirande. Ce lieu vous sera signalé par des panneaux indicateurs.**

### **Article 5 – Récompenses**

Seront récompensés les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins au scratch ainsi que la première féminine et le premier masculin de chaque catégorie (cadet, junior, espoir, senior, master). Chaque concurrent ne sera récompensé que dans un seul de ces classements.

### Les Catégories d'âge 2023

(valable jusqu'au 31 août 2023, ces catégories changeront le 1er septembre 2023)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1988 et avant
Seniors	SE	1989 à 2000
Espoirs	ES	2001 à 2003
Juniors	JU	2004 et 2005
Cadets	CA	2006 et 2007

#### **Article 6 – Sécurité**

Les traversées des routes seront sécurisées par des signaleurs bénévoles. Une équipe de secouristes sera sur place pour les premiers soins. Une liaison téléphonique permanente sera mise en place avec les services de secours.

#### **Article 7 – Indemnisations ou remboursements**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ, d'arrêter la course, voire de l'annuler sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

#### **Article 8 – Droit à l'image**

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la course, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de communication sur la course. En signant ce règlement, les coureurs autorisent les organisateurs à exploiter les images de la course.

#### **Article 9 – Responsabilité**

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de la MAIF. Le Foyer Socio-Éducatif décline toute responsabilité pour les accidents immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux coureurs du fait de la participation à l'épreuve.

#### **Article 10 – Vols, dégradations et respect de la propriété privée**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation commis lors de la manifestation et de stationnement non autorisé sur des terrains privés.

#### **Article 11 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## AUTORISATION PARENTALE POUR UN PARTICIPANT MINEUR

**Je soussigné(e) Nom et prénom :**

..... **agissant en  
qualité de Père, Mère ou Représentant légal (rayer la mention inutile)  
autorise**

**(nom et prénom) :**.....

**né(e) le :**.....

**à participer à l'épreuve de course à pied ou à la marche organisées  
par l'association Foyer Socio-éducatif du Lycée Alain-Fournier :**

**Cocher l'épreuve choisie**

**Trail de 11kms**

***Ou***

**Marche de 10kms**

**Je donne l'autorisation de soins sur mon enfant si cela s'avérait  
nécessaire.**

**DATE :** .....

**SIGNATURE :**